

Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)

Revenus maximaux – Ville de Québec

Baux signés ou renouvelés à partir du 3 octobre 2025

Mise à jour : octobre 2025

Revenus maximaux – Québec

Plafonds selon la taille du ménage

1 personne

62 033 \$

revenu maximal

2 personnes

87 728 \$

revenu maximal

3 personnes

107 443 \$

revenu maximal

4 personnes

124 065 \$

revenu maximal

5 personnes

138 888 \$

revenu maximal

Comment le revenu du ménage est calculé

Le revenu d'un ménage correspond à la somme du revenu total gagné par chacune des personnes qui le composent au cours de l'année civile qui précède la date de dépôt de la demande.

S'y ajoute, s'il y a lieu, la partie d'une pension alimentaire pour enfant qui excède 500 \$ par mois par enfant.

Certaines sommes sont toutefois déduites, notamment les revenus de certains enfants à charge et certaines pensions alimentaires versées.

À retenir

- Les revenus maximaux admissibles sont établis annuellement à partir de données de Statistique Canada.
- Les valeurs varient selon la municipalité et la taille du ménage.
- Le document présente des exclusions pour certains statuts municipaux et territoires autochtones.
- Pour les territoires non organisés admissibles, des analyses spécifiques sont effectuées.